



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER
ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL

GUIDE

POUR CANDIDATER
À UNE **VENTE** OU
UNE **LOCATION** DE
FONCIER
ORGANISÉE PAR LA
SAFER GRAND EST



QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Agriculteur ou non, viticulteur ou non, toute personne ayant un projet relatif aux biens faisant l'objet de la publicité peut candidater aux appels à projets de la Safer Grand Est.

Il est possible de formuler une candidature partielle, c'est-à-dire sur une partie des biens proposés à la vente ou à la location. Son examen sera conditionné au recueil de candidatures complémentaires.

OÙ TROUVER LES APPELS À PROJETS ?

Les biens à la vente et à la location sont visibles :

- Sur le site Internet www.safer-grand-est.fr
- Par **affichage en mairie**
- Dans la **presse agricole départementale**

COMMENT CANDIDATER ?

- **Faire part par écrit de votre candidature** pendant le délai légal (courrier, mail).
- **Renseigner, signer et envoyer la fiche de candidature** avec les pièces jointes en décrivant votre projet. Votre candidature sera présentée en **comité technique** avec les éléments transmis.
- **Justifier de l'obtention du financement** de votre projet.

Le prix d'un bien est fixé et identique pour tous les candidats.

CRITÈRES DE CHOIX D'UNE CANDIDATURE

Le comité technique formule une proposition de choix parmi les candidatures.

Le(s) projet est/sont retenu(s) par rapport à leur plus-value économique, sociale et environnementale, au regard des critères suivants :

- L'intégration du projet dans l'environnement économique et réglementaire local,
- L'amélioration de la structure du parcellaire du candidat et des exploitations voisines,
- Le ratio entre surface exploitée et main d'œuvre,
- Les compétences techniques du candidat et des partenaires du projet,
- La solidité technique et financière assurant la faisabilité du projet.



RÉMUNÉRATION DE LA SAFER

Sauf exception validée par son conseil d'administration, la rémunération de la Safer est de 8% du prix de vente. En contrepartie, *les acquisitions réalisées avec le concours de la Safer sont exonérées de droit de mutation.*

PROCESSUS DE CHOIX D'UNE CANDIDATURE

- Votre projet est présenté comme les autres candidatures pour examen en comité technique ainsi qu'aux commissaires du gouvernement (tutelle administrative de la Safer).
- Les comités techniques départementaux regroupent des représentants des organismes impliqués dans l'action de la Safer :
 - La profession agricole dont les syndicats,
 - Les collectivités (communes, départements et région),
 - Les principaux acteurs de l'agriculture et du monde rural (Chambre d'Agriculture, Mutualité Sociale Agricole, banques, assurances, coopératives, centre de gestion, associations environnementales, fédérations de chasseurs, etc.),
 - Les représentants de l'administration (agriculture et finances publiques).
- En candidatant vous acceptez une éventuelle **concurrence** et le cas échéant, un **processus d'échanges** et de **contre-proposition**.
- Si votre candidature est retenue, vous acceptez **un suivi de votre projet** par la Safer.

LA Safer Grand Est VOUS GARANTIT :

- La **présentation** de votre projet au **comité technique**,
- Un **traitement équitable et objectif** de votre candidature,
- Un **accompagnement du projet jusqu'à la signature de l'acte de vente** par un conseiller foncier,
- **L'autorisation d'exploiter** dans l'hypothèse où votre candidature est retenue.

DÉROULÉ D'UNE CANDIDATURE

ÉTAPES

- 1 LA SAFER PROPOSE UN BIEN À LA VENTE OU À LA LOCATION**
- 2 APPEL À PROJETS ET INSTRUCTION DES CANDIDATURES**
 - Publicités légales
 - Candidature par écrit
 - Confirmation de la candidature par retour de la fiche de candidature complétée (téléchargeable sur www.safer-grand-est.fr)
- 3 CHOIX DU OU DES CANDIDAT(S)**
 - Accompagnement par le conseiller foncier
 - Examen en comité technique
 - Validation par les commissaires du gouvernement
- 4 APRÈS SIGNATURE DE LA VENTE AU PROFIT DU CANDIDAT CHOISI, VOUS ÊTES INFORMÉ(E) PAR COURRIER DE LA DÉCISION DE LA SAFER ET DE LA MOTIVATION D'ATTRIBUTION**



VOTRE INTERLOCUTEUR DE PROXIMITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL

Maison des Agriculteurs
2, rue Léon Patoux
CS 50001
51664 REIMS Cedex
03 26 04 77 71
saferr@saferrgrandest.fr

08 / 51
ARDENNES - MARNE
Maison des Agriculteurs
2, rue Léon Patoux
CS 50001
51664 REIMS Cedex
03 26 04 77 71
ardennes@saferrgrandest.fr
marne@saferrgrandest.fr

10
AUBE
Maison de l'Agriculture
2 bis rue Jeanne d'Arc
BP 4027
10013 TROYES Cedex
03 25 73 42 89
aube@saferrgrandest.fr

52
HAUTE-MARNE
Maison de l'Agriculture
26 avenue du 109^{ème} RI
BP 92139
52905 CHAUMONT Cedex 9
03 25 35 03 38
haute-marne@saferrgrandest.fr

54
MEURTHE-ET-MOSELLE
9, rue de la Vologne
CS 91009
54521 LAXOU Cedex
03 83 95 46 00
meurthe-et-moselle@saferrgrandest.fr

55
MEUSE
Les Roises
Savonnières-devant-Bar
BP 10044
55001 BAR LE DUC Cedex
03 29 79 30 44
meuse@saferrgrandest.fr

57
MOSELLE
34, avenue André Malraux
CS 10013
57003 METZ Cedex 1
03 87 15 09 08
moselle@saferrgrandest.fr

67
BAS-RHIN
2, rue de Rome
BP 80036 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex
03 88 62 52 90
bas-rhin@saferrgrandest.fr

68
HAUT-RHIN
18, rue des Orphelins
CS 42416
68067 MULHOUSE Cedex 2
03 89 43 24 67
haut-rhin@saferrgrandest.fr

88
VOSGES
La Colombière
17, rue André Vitu
88026 EPINAL Cedex
03 29 29 14 44
vosges@saferrgrandest.fr